Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE
www.chrc-ccdp.ca

Ressources

Salle des nouvelles

Communiqués

2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000

28/01/2003

Le système de protection des droits de la personne trop longtemps refusé aux Premières nations

Ottawa — le 28 janvier 2003 - La Commission canadienne des droits de la personne appuie la proposition du gouvernement visant à abroger l'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. « La Commission appuie cette modification », a déclaré la présidente Mary Gusella lors de sa présentation au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles au sujet du projet de loi C-7 sur la Loi sur la gouvernance des Premières nations. « Depuis que le Parlement a adopté la Loi canadienne sur les droits de la personne en 1977, certains Canadiens, nommément les membres des Premières nations vivant dans des réserves, n'ont jamais pu se prévaloir de tous les recours du système de protection des droits de la personne. », a expliqué la présidente aux membres du Comité.

Dans le cadre du projet de loi C-7, on propose d'abroger l'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP) qui, à l'heure actuelle, entrave grandement la compétence de la Commission à accueillir les plaintes des membres des Premières nations. L'abrogation de l'article 67 de la LCDP assurerait pour la première fois aux membres des Premières nations libre accès au dépôt de plaintes de discrimination lorsqu'ils estiment que leurs droits en vertu de la LCDP ont été enfreints. Cette modification législative contribuerait à améliorer les vies des membres des Premières nations et de leurs collectivités.

La Commission se réjouit à l'idée de travailler avec les organisations des Premières nations, les parlementaires et le ministres des Affaires indiennes afin de faire en sorte que les membres des Premières nations jouissent d'un accès équitable au système de protection des droits de la personne.

Voir aussi : Mémoire de la Commission au comité permanent de la chambre des communes sur les affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles

Renseignements :

Dianne Douglass
Relations extérieures et avec les médias
(613) 943-9100

Dernière mise à jour : 2004-02-27